

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan de dé-confinement présenté par le gouvernement, la réouverture progressive des établissements scolaires est envisagée en fonction de critères territoriaux liés à la circulation du virus. S'agissant des collèges, elle ne devrait pas intervenir le 18 mai compte-tenu du contexte sanitaire en Ile de France.

Pour autant, il est important de se préparer à une reprise d'activité progressive.

Dans un premier temps, il s'agit de préparer avec vous la remise en service potentielle des établissements, de réfléchir au futur fonctionnement et aux nouvelles organisations du travail qui seront les plus adaptées pour respecter les conditions sanitaires requises lorsque la réouverture des collèges sera possible.

Nous allons entrer dans une nouvelle phase durant laquelle il ne s'agira pas de revenir à un fonctionnement normal, mais bien d'adapter nos comportements et nos organisations face à un virus toujours très actif.

Le principe qui guidera la reprise d'activité sera la protection, la vôtre comme celle des autres membres de la communauté éducative. Votre action, particulièrement celle des agents d'entretien, sera essentielle dans la limitation de la propagation du virus. Tous les agents des collèges mobilisables, quelle que soit leur fonction, seront amenés à participer à cette mission essentielle de nettoyage des locaux, afin de maintenir le meilleur fonctionnement possible des collèges.

Bien sûr votre protection sera une préoccupation permanente. Vous serez dotés des équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires (masques notamment) et des mesures d'organisation spécifiques seront prises pour respecter la distanciation physique et vous garantir une activité professionnelle dans des conditions de sécurité maximum. Un protocole précisant toutes ces mesures a été rédigé par le Département et est joint à cet envoi. Il est néanmoins susceptible d'évoluer dans le temps. Nous vous invitons à le lire attentivement. Il sera adapté avec les directions de collège pour répondre aux spécificités des établissements. Le Département se rendra également dans chaque collège pour échanger avec vous sur les mesures de protection et l'organisation mise en place.

Afin de commencer à réorganiser le fonctionnement dans ce contexte très particulier, nous vous demandons de vous présenter dans votre établissement **le jeudi 14 mai 2020**. En fonction de l'organisation mise en place, la Direction de votre collège prendra contact avec vous pour vous indiquer l'horaire de votre arrivée qui ne sera pas forcément le même qu'habituellement.

Si vous ne pouviez pas vous rendre sur votre lieu de travail le 14 mai, vous devrez impérativement fournir un justificatif (arrêt de travail, attestation du médecin pour les personnes dites fragiles, attestation pour garde d'enfant, etc.) et prévenir la Direction de votre établissement.

Si toutefois les collèges devaient rester fermés, vous pourrez être mobilisés à d'autres tâches au sein du Département.

Dans ce contexte particulier et afin de pouvoir communiquer plus facilement avec vous, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par mail vos noms, prénoms, collège d'affectation, numéro de téléphone et adresse mail à l'adresse suivante dec-colleges@valdemarne.fr.

Comptant sur votre mobilisation en faveur du service public départemental et plus particulièrement de la réussite de tous les collégiens.

Cordialement,
La Direction de l'Éducation et des Collèges